

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille dix-vingt, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-01 – Mission de maîtrise d'œuvre salle Courade.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-1

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Vu le Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 35 bis relatif à l'obligation d'identifier une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi de sa réalisation,

Vu la délibération n°20190207-19 du 02 juillet 2019 relative au lancement de la consultation pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la salle Courade.

Vu les pièces du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'école élémentaire.

Vu les offres des architectes, ARCHITRANSITION, INGEMETRIE, JOANNEL, SOULE et ZARUBA

Vu la réunion de la commission d'ouverture des plis réunie le 19 février 2020,

Mme Le Maire propose de retenir :

Société : ZARUBA Architectes

Adresse : 11 rue Lamartine 33 390 BLAYE

Taux honoraires toutes missions : 9%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la société ZARUBA Architectes pour un taux d'honoraires de 9% pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la salle Courade.

Envoyé en préfecture le 26/02/2020  
Reçu en préfecture le 26/02/2020  
Affiché le   
ID : 033-213303829-20200225-20202502\_01-DE

Dit que le montant de la dépense à engager au titre de ce marché sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune, chapitre 21, article 21312.

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 février 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ



Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille dix-vingt, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-02 – MFR de l'Entre Deux Mers – Renouvellement de la convention**

Madame le Maire fait part de la satisfaction du service rendu par la MFR de l'Entre Deux Mers dans le cadre de la convention signée l'année dernière qui arrive à échéance le 14 avril 2020.

Madame le Maire propose la reconduction de ladite convention qui vise la plantation et/ou l'entretien de végétaux sur le territoire de la Commune de Saint-Christoly de Blaye.

Cette convention fixe l'attribution d'une participation visant à couvrir l'ensemble des frais engagés ainsi que le travail réalisé par les élèves. Cette participation s'élève à 300.00 € maximum par intervention (cette participation pouvant être réduite selon le travail réalisé après accord des deux parties).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye

- ▲ APPROUVE les termes de la convention
- ▲ AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention

VOTE Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 février 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ



Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille dix-vingt, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-03- Vote du Compte de Gestion 2019 du budget de la Commune.**

Le compte de gestion établi par la Trésorerie de Saint Savin retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il s'agit de documents de synthèse qui rassemblent l'ensemble des comptes mouvementés au cours de l'exercice concerné.

Pour l'exercice 2019, les balances des comptes de gestion du budget principal concordent avec celles du compte administratif concerné.

Pour le budget principal, une vérification de la prise en compte par la trésorerie des titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2019 a été effectuée au terme de cet exercice ; aucune anomalie n'a été détectée entre les comptabilités de la Trésorerie et de la commune et les résultats tant en fonctionnement qu'en investissement sont en stricte concordance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Compte de Gestion 2019 du receveur municipal de la Commune de l'exercice 2019

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 FEVRIER 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ


Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille dix-vingt, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-04- Vote du compte administratif 2019 du budget de la Commune.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Vu l'avis de la commission finances en date du 11 février 2020,

Considérant que Mme Odette ANCELOT, Conseillère Municipale, a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Madame le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2019,

Entendu la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement :**

- Montant des dépenses : 1 206 623,75 €
- Montant des recettes : 1 588 204,78 €
- Solde positif de : 381 581,03 €
- Résultat reporté N-1 : 713 592,43 €
- **Résultat/Solde positif : 1 095 173,46 €**

**Section d'investissement :**

- Montant des dépenses : 562 665,87 €

- Montant des recettes : 678 032,17 €
- Solde positif de : 115 366,30 €
- Résultat reporté N-1 : - 343 570,05 €
- **Résultat/Solde négatif : - 228 203,75 €**

Envoyé en préfecture le 26/02/2020  
Reçu en préfecture le 26/02/2020  
Affiché le   
ID : 033-213303829-20200225-20202502\_04-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte administratif du budget de la Commune de l'exercice 2019

VOTE :            Pour : 16            Contre : 0            Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 FEVRIER 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ



Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille dix-vingt, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-05-- Attribution des subventions aux associations 2020**

Mme le Maire présente après étude des demandes de subventions reçues des associations, les propositions de subventions retenues par la commission finances réunie le 12 février 2020, pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une subvention aux associations figurant dans le tableau joint en annexe
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 de la commune – article 6574

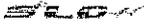
VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 FEVRIER 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ



Envoyé en préfecture le 26/02/2020  
 Reçu en préfecture le 26/02/2020  
 Affiché le   
 ID : 033-213303829-20200225-20202502\_05-DE

Nom Association	Subvention 2020
Aéroclub Marcillac	\ 100
APE	\ 900
Cavignac BMX Club	\ 15
Comité Jumelage	\ 2 000
Comité des fêtes	\ 6 500
Culture sport	\ 105
Culture vox	\ 4 700
Danse Attitude	\ 2 000
Ensemble vocal	\ 250
Fermette Marillac	\ 300
Fnaca	\ 50
Groupe Cyclo Tourisme du Blayals	\ 250
Gym et forme	\ 150
Harmonie Hauts de Gironde	\ 500
Les pattes sportives	\ 150
MCAB	\ 150
MFR Chevanceaux	50
UNC	\ 100
USNG Omnisports	\ 120
USNG Tennis	\ 105
<b>TOTAL</b>	<b>18 495</b>

**SUBVENTIONS  
ASSOCIATIONS  
2020**

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-06 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11 février 2020 ;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

➤ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2019 :	Excédent	381 581.03 €
Résultat reporté de l'exercice 2018 :	Excédent	713 592.43 €
Résultat de clôture à affecter :	<b>Excédent</b>	<b>1 095 173.46 €</b>

➤ **Résultat de la section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2019 :	Excédent	115 366.30 €
Résultat reporté de l'exercice 2018 :	Déficit	343 570.05 €
Résultat de clôture à affecter :	<b>Déficit</b>	<b>228 203.75 €</b>

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	189 260.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	77 078.00 €
Solde des restes à réaliser :	- 112 182.00 €

Besoin réel de financement :	340 385.75 €
Excédent réel de financement :	

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068) :	340 385.75 €
--	--------------

En déficit reporté à la section d'investissement :

En excédent reporté à la section de fonctionnement :

• **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution	R1068 Excédent reporté
	754 787.71 €	228 203.75 €	340 385.75 €

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures, pour copie conforme,  
 En Mairie, le 25 FEVRIER 2020

Le Maire,  
 Murielle PICQ



Commune de SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE  
Séance du 25 février 2020  
République Française  
Département de la Gironde

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-07 – Vote du taux des taxes 2020**

Madame le Maire propose, selon l'avis de la Commission « Finances, Gestion du Personnel » réunie le 11 février 2020, de maintenir pour 2020 les taux des taxes tels que votés en 2019.

Vu l'avis de la commission finances/personnel réunie le 11 février 2020,

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

➤ de FIXER comme suit les taux des taxes 2020 :

Nature des taxes	Taux votés	Taux votés
	En 2019	En 2020
Taxe d'habitation	11,79%	11,79%
Foncier bâti	15,87%	15,87%
Foncier non bâti	50,46%	50,46%

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 février 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ



Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-08 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et sur proposition de la Commission finances/personnel, réunie le 11 février 2020, vote le budget principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 987 168.71	1 987 168.71
Section d'investissement	1 359 596.75	1 359 596.75

VOTE : Pour : 16 Contre : 1 (Mme CHAMBOUNAUD) Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 FEVRIER 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ


Commune de SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE

Séance du 25 février 2020

République Française

Département de la Gironde

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice 19

Présents 16

Votants 17

L'an deux mille vingt, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

Annule et remplace la délibération 20202101-03 du 21 janvier 2020.

**Délibération n° 20202502-09 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de peinture et d'électricité dans les écoles ainsi que de l'équipement informatique.**

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 février 2020,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre d'un Programme d'Ecole Contractualisé, une subvention pour les travaux de peinture et d'électricité dans les écoles ainsi que de l'acquisition d'équipement informatique.

Considérant que la collectivité attendait que les toitures et menuiseries soient restaurées pour procéder aux rénovations des peintures de l'école élémentaire,

Considérant que ces travaux s'avèrent nécessaires compte tenu des infiltrations subies préalablement aux rénovations des toitures.

Considérant que les plafonds seront abaissés et que l'éclairage sera composé de LED afin d'économiser l'énergie.

Le montant prévisionnel pour les travaux de peinture et d'électricité dans les écoles s'élève à 143 755,65€ HT.

Le montant prévisionnel pour l'acquisition d'équipement informatique s'élève à 3 141,27€ HT.

Le montant total de l'investissement s'élève à 146 896,92€ HT.

Dans ce cadre, la subvention du Conseil Départemental peut atteindre :

- 50% du coût HT des travaux (sachant que le montant est plafonné à 100 000€) et qu'à cela s'ajoute un coefficient de 1,2 pour l'année 2020 pour la commune de St Christoly de Blaye.
- 40% du coût HT de l'acquisition d'équipement informatique (sachant que le montant HT de l'investissement est plafonné à 8 000€) et qu'à cela s'ajoute un coefficient de solidarité qui est de 1,2 pour l'année 2020 pour la commune de St Christoly de Blaye.

La subvention potentielle s'élève donc à 61 507,80€.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide

- De solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de peinture et d'électricité dans les écoles dont le montant total s'élève à 143 755,65€ HT ainsi que l'acquisition de matériels informatiques dont le montant total s'élève à 3 141,27€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

➤ Dépenses HT :	146 896,92€
➤ Dépenses TTC	176 276,30€

Recettes d'investissement :

➤ Département	61 507,80€
➤ DETR	50 314,48€
➤ Autofinancement	64 454,02€

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier et notamment la convention relative au Programme d'Ecole Contractualisé (PEC).
- AUTORISE Madame Le Maire à encaisser cette subvention.

VOTE      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 25 février 2020

Le Maire

Murielle PICQ



Commune de SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE  
Séance du 25 février 2020  
République Française  
Département de la Gironde

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille vingt, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-10 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDAVC**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de La Gironde subventionne les travaux de voirie communale par l'intermédiaire du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale.

Le montant prévisionnel pour les travaux de voirie communale s'élève à 212 768,34€ HT.

Le montant total de l'investissement s'élève à 255 322,01€ TTC

Dans ce cadre, la subvention du Conseil Départemental peut atteindre :

- 35% du coût HT des travaux (sachant que le montant HT de l'investissement est plafonné à 25 000€) et qu'à cela s'ajoute un coefficient de solidarité qui est de 1,2 pour l'année 2020 pour la commune de St Christoly de Blaye.

La subvention potentielle s'élève donc à 10 500,00€.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide

- De solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du FDAVC pour les travaux de voirie communale 2020 dont le montant total s'élève à 212 768,34€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	
➤ Dépenses HT :	212 768,34€
➤ Dépenses TTC	255 322,01€

Recettes d'investissement :

- |                   |             |
|-------------------|-------------|
| ➤ Département     | 10 500,00€  |
| ➤ Autofinancement | 244 822,01€ |
- 
- AUTORISE Madame Le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Départemental de la Gironde au titre du FDAVC 2020, à hauteur de 10 500€, coefficient de solidarité inclus.
  - AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier et à effectuer les démarches afférentes.
  - AUTORISE Madame Le Maire à encaisser cette subvention.

VOTE      Pour : 17              Contre : 0              Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 février 2020

Le Maire  
Murielle PICQ



Commune de SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE  
Séance du 25 février 2020  
République Française  
Département de la Gironde

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-11 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation/reconstruction de deux courts de tennis et des clôtures afférentes.**

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 février 2020,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une subvention pour les travaux de rénovation/construction de deux courts de tennis et des clôtures afférentes.

Considérant l'activité du club de tennis de St Savin et la fréquentation des courts par les licenciés et le public,

Considérant que cette rénovation/reconstruction s'inscrit dans une dynamisation du bourg intégrant également la création d'un terrain multisports,

Le montant prévisionnel pour la rénovation/reconstruction de deux courts de tennis et des clôtures afférentes s'élève à 61 439€ HT.

Dans ce cadre, la subvention du Conseil Départemental peut atteindre 20% du coût HT par courts de tennis (sachant que le montant HT de l'investissement est plafonné à 20 000€) et qu'à cela s'ajoute un coefficient de solidarité qui est de 1,2 pour l'année 2020 pour notre commune.

La subvention potentielle s'élève donc à 9 600,00€.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide

- De solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation/reconstruction de deux courts de tennis et clôtures afférentes dont le montant total s'élève à 61 439€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit

Dépenses d'investissement :

➤ Dépenses HT :	61 439,00€
➤ Dépenses TTC	73 726,80€

Recettes d'investissement :

➤ Département	9 600,00€
➤ DETR	21 503,65€
➤ Autofinancement	42 623,15€

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

VOTE      Pour : 17                  Contre : 0                  Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 25 février 2020

Le Maire  
Murielle PICQ



Commune de SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE  
Séance du 25 février 2020  
République Française  
Département de la Gironde

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-12-- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V.,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 11 février 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2018 adoptant le règlement d'attribution des fonds de concours pour les équipements sportifs et petits jeux collectifs de la Communauté de Communes de Blaye,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 juillet 2019 définissant le règlement d'intervention des fonds de concours de la Communauté de Communes de Blaye,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Blaye et notamment les dispositions incluant la Commune de St Christoly de Blaye comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de St Christoly de Blaye souhaite procéder à la rénovation/reconstruction de deux courts de tennis et clôtures afférentes et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes de Blaye,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le  communes de Braye en

ID : 033-213303829-20200225-20202502\_12-DE

**DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté  
vue de participer au financement de la rénovation/reconstruction  
clôtures afférentes.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 25 FEVRIER 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ



Commune de SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE  
Séance du 25 février 2020  
République Française  
Département de la Gironde

Délibération du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

En exercice 19  
Présents 16  
Votants 17

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2020

Présents : (16) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2<sup>ème</sup> Adjoint), Michèle BILLIER (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Daniel DEBET (1<sup>er</sup> adjoint), Mmes Odette ANCELOT, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, David RAYMOND, Francis VITRAS.

Absents excusés : (3) Mme Marie-Claude BELLUE, Valérie BERLEMONT, M. Bernard GRIMEE (3<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M. DEBET).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

**Délibération n° 20202502-13-- MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26/02/2020

ID : 033-213303829-20200225-20202502\_13-DE

En conséquence, les membres du Conseil Municipal de St Christophe  
Monsieur le Président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 25 FEVRIER 2020

Le Maire,  
Murielle PICQ

